PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

CHASSEURS DU NORD

Prévention de la diffusion du virus de l'IAHP : un engagement mutuel de la Préfecture du Nord et de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord vers davantage de biosécurité

Dans le cadre de la prévention et de la surveillance de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP), la Préfecture du Nord et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord renforcent leur collaboration autour d'une démarche fondée sur la responsabilité, la transparence, la biosécurité et la connaissance scientifique.

L'évolution du « Guide des bonnes pratiques », validé en 2025 à l'issue d'un travail partagé entre les services de l'État (DDPP 59, OFB, DDTM 59) et les représentants des chasseurs, s'inscrit dans une démarche progressive et vertueuse. La bonne compréhension et l'amélioration des pratiques de biosécurité par les chasseurs doivent permettre à la communauté cynégétique de monter en compétences sur le risque sanitaire et les observations de terrains, et les suivis épidémiologiques.

L'objectif est d'acquérir davantage de connaissances sur la propagation de l'IAHP dans le but de protéger la santé des chasseurs et de leurs familles, de prévenir la diffusion de la maladie dans les élevages de volailles et, lorsque les conditions le permettent, d'accorder davantage de liberté dans l'exercice de l'activité cynégétique.

Cette démarche repose sur un principe partagé : mettre la science au service de la connaissance et de la prévention. Elle constitue une approche « gagnant-gagnant », fondée sur une activité cynégétique responsable, transparente et sécuritaire vis-à-vis du risque sanitaire.

En novembre 2025, l'officialisation du "guide des bonnes pratiques" représentait la première pierre de l'édifice. Le protocole (V1) de gestion des foyers de grippe aviaire portait la synthèse des travaux collaboratifs, et inscrivait la biosécurité au centre des dispositions. L'approche géographique par zones de contraintes et les devoirs et responsabilités associés, permettaient de garantir la continuité des activités cynégétiques.

Aujourd'hui, la collaboration se renforce et s'adapte. Un nouveau protocole (V2) permet d'affiner la stratégie de gestion des foyers. Si le zonage kilométrique demeure un point essentiel, les contraintes évoluent au regard de l'amélioration des comportements bio-sécuritaires au sein de la communauté des chasseurs. Ainsi, et sous conditions, l'utilisation des appelants redevient possible sur toute la zone de surveillance (0-10 kms).

Afin de préparer l'avenir, et de renforcer la connaissance, les services de l'Etat et la FDC59 ont protocolisé un suivi des appelants "nomades". Les participants seront sélectionnés sur la base du volontariat.

Pendant 3 saisons, une étude expérimentale de suivi épidémiologique viendra compléter le « Guide des bonnes pratiques ». Il permettra, par des prélèvements réalisés à différents moments de la période de chasse et notamment lors d'une situation épidémiologique le justifiant, de documenter

l'éventuelle exposition des appelants à l'IAHP et d'améliorer les connaissances scientifiques disponibles.

Les données recueillies dans le cadre de ce suivi seront la propriété conjointe de la FDC 59 et de la DDPP du Nord. Leur conservation, leur utilisation et leur valorisation feront l'objet d'une décision commune entre les deux partenaires, dans le respect des obligations réglementaires applicables.

Ce protocole constitue un nouvel outil de connaissance et d'aide à la décision. Chaque épisode d'IAHP devra toutefois continuer à être apprécié au regard de son contexte sanitaire et épidémiologique local, ainsi que sous le prisme de l'ensemble des éléments disponibles au moment de la décision.

Par cette démarche, la Préfecture du Nord et la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord réaffirment leur volonté d'agir conjointement, dans un esprit de confiance, de responsabilité et de coopération, afin de mieux prévenir le risque sanitaire et de rechercher, lorsque les conditions le permettent, les meilleures conditions de maintien d'une activité cynégétique responsable.

Fait à Lille, le 23 novembre 2026

Le Préfet du Nord

Bertrand GAUME

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord